

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/03

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
18 février 2025 le **LUNDI 3 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
25 février 2025

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -
Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :
Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Christelle LEBAS
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Objet : Attribution du marché pour la rénovation énergétique de l'école Desavary

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Nicolas s'est engagée dans le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Desavary.

Cette opération s'inscrit dans le programme pluriannuel des investissements de la commune.

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2024 concernant l'approbation du projet de rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary.

Suite à la réunion du 28 février 2025 de la Commission d'Appel d'Offres et la présentation du rapport d'analyse des offres par la Maitrise d'Œuvre TW Ingénierie.

A noter, hors marché, que pour finaliser le projet, les membres de la commission valide le changement du mobilier de l'école ainsi que l'aménagement et les plantations sur le terrain voisin permettant l'accès au pignon de l'école.

Conformément aux décisions unanimes des membres de la commission, il vous est proposé :

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250304-20250303-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

- D'attribuer le lot 1 ITE à la société **NORD France COUVERTURE ARTOIS** pour un montant de **221 000€ HT**.
- D'attribuer le lot 2 menuiseries extérieures à l'entreprise **SALOME SAS** pour un montant de **118 995€ HT**.
- D'attribuer le lot 3 sols souples- peinture à l'entreprise **URBAIN SARL** pour un montant de **34 800.70€ HT**. Ainsi que l'option rénovation des sanitaires pour **1 388.34€ HT**
- D'attribuer le lot 4 plâtrerie- menuiseries bois- faux plafonds à l'entreprise **FARBE SARL** pour un montant de **62 121.60€ HT**. Ainsi que l'option rénovation des sanitaires pour **9 178€ HT**
- D'attribuer le lot 5 électricité à l'entreprise **LESOT** pour un montant de **23 522.80€ HT**.
- D'attribuer le lot 6 CVC – carrelage à l'entreprise **MIROUX SARL** pour un montant de **69 000€ HT**. Ainsi que l'option rénovation des sanitaires pour **17 125€ HT** pour le PSE5 et **14 467€ HT** sur le PSE6.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché résultant de la consultation d'entreprises en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 4 mars 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

